**COMMENT PARLER DE L’AVORTEMENT**

**Un guide pour les journalistes, les rédacteurs et les médias**

**International Campaign for Women’s Right to Safe Abortion**

*(Produit par la Campagne internationale pour le droit des femmes à un avortement sans risques (1), en collaboration avec la Fédération internationale pour la planification familiale (2), Londres, novembre 2017.)*

**Introduction**

La façon dont l'avortement est présenté dans les médias peut avoir une influence majeure sur la pensée des gens. Ce guide a été rédigé à l'intention de ceux qui travaillent dans les médias afin d'encourager une couverture exacte des faits relatifs à l'avortement et une représentation honnête de l'avortement comme partie intégrante de la vie des personnes réelles et des relations des entre elles.

**Les faits concernant l'avortement**

L'avortement est fréquent : dans le monde, une grossesse sur quatre se termine par un avortement (3), et plus de 56 millions de femmes se font avorter chaque année. Des femmes de tous âges ont recours à l'avortement, qu'elles soient mariées ou célibataires, avec ou sans enfants. La majorité des avortements ont lieu dans la tranche d'âge 21-34 ans, car c'est à cet âge que les femmes tombent le plus souvent enceintes (4).

L'avortement est l'une des procédures médicales et chirurgicales les plus sûres : lorsqu'il est pris en charge par une personne formée, notamment des infirmières et des sages-femmes, comme le montrent les données de l'Organisation mondiale de la santé produite par l’OMS (5).

L'avortement ne provoque pas de problèmes de santé mentale (6).

Etre forcée de mener à terme une grossesse non désirée est associée à un préjudice pour la femme et à des problèmes potentiels pour l'enfant à naître. (7)

La restriction de l'avortement n'empêche pas ou ne réduit pas les avortements, mais les maintient dans des conditions dangereuses : Les taux d'avortement dans les pays qui restreignent légalement l'avortement sont en fait plus élevés que ceux où l'avortement est possible sur demande, (8) notamment parce que les femmes des pays où il est interdit n'ont pas non plus un bon accès à la contraception (9).

Tous les pays, à l'exception de quelques-uns, autorisent l'avortement pour une ou plusieurs des raisons suivantes :

- Pour protéger la vie de la femme.

- Pour protéger sa santé physique ou mentale.

- En cas de viol ou d'abus sexuel.

- En cas d’anomalie fœtale grave.

- Pour raisons socio-économiques.

- A la demande de la femme.

Cependant, même lorsque ces raisons sont incluses dans la loi, les femmes peuvent avoir du mal à accéder à des avortements sécurisés en raison d'autres obstacles tels que des réglementations restrictives et le manque de services de santé pratiquant l’avortement, accessibles et abordables (10). La plupart des avortements ont lieu au début de la grossesse, c'est-à-dire pendant la période de gestation.

Les avortements ont lieu au cours des 12 premières semaines, voire plus tôt lorsque des pilules abortives sont disponibles. Les avortements qui ont lieu après 12 semaines peuvent être dus à un diagnostic d'anomalie fœtale, à des obstacles juridiques, à des questions pratiques telles que le besoin de temps pour trouver l'argent ou pour parcourir une longue distance ou traverser une frontière, ce qui peut entraîner des retards importants dans l'accès aux soins. (11).

**Équilibre et vérité**

Lorsque vous écrivez sur des questions concernant l'avortement, utilisez des preuves de bonne foi provenant du pays ou de la région que vous couvrez, afin que votre publication soit fondée sur des informations statistiques et des données sanitaires les plus précises, complètes et actualisées qu’il soit. Lorsque vous écrivez sur les personnes qui s'opposent à l'avortement, éviter de faire de l'humour.

**CE QU'IL FAUT FAIRE ET CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE**

Pour éviter toute partialité dans les reportages, il est indispensable de ne pas publier de fausses informations ni de répéter des affirmations inexactes comme si elles étaient vraies, même si opinions et visions morales peuvent diverger.

Rappelez-vous également que "pro-choix n'est pas le 'contraire' de anti-avortement : Les organisations anti-avortement pensent que l'avortement est inacceptable dans n'importe quelle situation et voudraient que cette pratique soit interdite. L'opinion opposée serait une position pro-avortement - l'opinion selon laquelle l'avortement est toujours la bonne solution, ce qu'aucune organisation ne défend évidemment. Le point de vue pro-choix est intrinsèquement équilibré car il respecte le droit de chaque individu à décider de ce qui est le mieux pour lui.

**CE QU'IL FAUT FAIRE ET CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Dire | Ne pas dire | Pourquoi |
| Les défenseurs du droit à l'avortement | Pro-avortement | Le guide de style de la BBC dit : "évitez pro-avortement, et utilisez plutôt pro-choix. Les militants sont en faveur du droit de la femme à choisir, plutôt que de l'avortement lui-même". |
| Les défenseurs de l'avortement sans risque  Pro-choix |  | Offrir des avortements sûrs, c'est donner aux femmes enceintes le droit de prendre leurs propres décisions en matière de procréation. Si la grossesse et l'avortement sont sûrs, les femmes peuvent décider de poursuivre ou non leur grossesse. Si l'avortement est dangereux et illégal, seules les personnes opposées à l'avortement ont le choix. |
| Anti-avortement  Anti-choix  Croient que l'avortement devrait être illégal | Pro-life  Pro-famille | Reuters dit : "Décrire ceux qui font campagne pour le droit des femmes à l'avortement comme des "militants pour le droit à l'avortement" et ceux qui font campagne contre le droit à l'avortement comme des "militants anti-avortement"".  Le terme "pro-vie" suggère à tort que ceux qui soutiennent l'accès à un avortement sûr et légal sont "anti-vie", alors qu'en réalité ils font de la vie de la femme la priorité. Le terme "pro-famille" implique que l'avortement et la maternité s'excluent mutuellement, alors qu'en réalité, les mêmes femmes qui avortent ont aussi des enfants. Ceux qui soutiennent le droit à un avortement sûr sont pro-femmes, pro-famille et pro-choix. |
| femme enceinte  Partenaire/mari de la femme enceinte | Père/mère  Parent | Femme enceinte ≠ mère. Autrement dit, toutes les femmes enceintes ne sont pas mères d'enfants et tous les partenaires masculins ne sont pas pères. |
| Embryon (jusqu'à 10 semaines de gestation)  Fœtus (de 10 semaines de gestation à l'accouchement)  La grossesse | Embryon  Bébé à naître/enfant | Un embryon ou un fœtus n'est pas encore un bébé. Il doit d'abord naître. L'expression "enfant à naître" est une invention récente des anti-avortement et une contradiction dans les termes. Les droits de l'homme ne commencent qu'à la naissance. |
| Interrompre/terminer une grossesse  Se faire avorter | Avorter / se débarrasser d'un enfant  Tuer un enfant à naître | Les femmes ne devraient pas être criminalisées - il est important d'accorder du crédit à la décision reproductive des femmes et de refléter fidèlement la façon dont l'avortement est une décision légitime et responsable. |
| L'avortement est légalement limité (ou interdit) | L'avortement est illégal (ou interdit) | De nombreuses personnes pensent que l'avortement est totalement illégal dans leur pays, alors qu'il est en fait légal sous certaines conditions. De ce fait, les avortements légaux ne sont souvent pas pratiqués, alors qu'ils pourraient et devraient l'être. Communiquez le statut juridique avec précision afin que les femmes connaissent leurs droits. |
| Avortement sélectif selon le sexe.  Avortement pour cause d'anomalie fœtale grave | Féticide féminin Gendercide  Avortement d'enfants handicapés | Le suffixe "-cide" désigne le "meurtre", ce qui n'est pas approprié pour décrire l'avortement ; le meurtre n'est commis que sur des personnes. De plus, le droit à la vie et la discrimination fondée sur le sexe ou le handicap ne s'appliquent qu'après la naissance. |
| Plus d'un avortement | Avortement répété | Les femmes peuvent tomber enceintes du début de l'adolescence à la ménopause, c'est-à-dire tous les mois pendant pas moins de 40 ans. Les contraceptifs sont utilisés mais peuvent échouer, et peuvent échouer plus d'une fois dans une vie. Et les femmes ne sont pas toujours en mesure de les obtenir ou de les utiliser efficacement.L  Le terme "répéter", lorsqu'il est utilisé à propos de l'avortement, a une connotation négative d'irresponsabilité, comme dans le cas des "récidivistes". |
| Prévenir les grossesses non désirées  Réduire le nombre de grossesses non désirées | Prévenir l'avortement  Réduire le nombre d'avortements | Ce sont les grossesses non désirées qu'il faut prévenir et éviter dans la mesure du possible. Cela passe par une éducation et une information de qualité et par l'accès à un éventail de méthodes contraceptives.  L'avortement ne doit pas être considéré comme un problème mais comme une solution possible en cas de grossesse non désirée. |
| Le droit de la femme à la vie et à la santé | Le droit à la vie de l'enfant à naître | Il convient de répéter que c'est la femme enceinte qui a droit à la vie et à la santé. L'embryon/fœtus est totalement dépendant de la santé et de la vie de la femme, qui doivent toujours passer en premier |

**Utilisez des images précises de la grossesse et de l’avortement**

**UTILISEZ des photos, des images et des infographies** qui reflètent la situation de l'avortement en matière de santé publique et la politique d'avortement dans votre pays, et rapportez les nouvelles des campagnes et des personnes (parlementaires, professionnels de la santé, experts juridiques et défenseurs de la santé et des droits des femmes) qui cherchent à rendre l'avortement sûr pour le bien des femmes.

**VÉRIFIEZ que votre rédacteur n'a pas utilisé de visuels et d'images stigmatisants ou inexacts** lorsque vous avez écrit un article informatif sur les décès et les blessures dus aux avortements à risque, ou sur les efforts pour réformer la loi et les services et l'importance de l'avortement sans risque pour les femmes.

**ÉVITEZ les images inexactes de gros ventres en fin de**

**fin de grossesse et les images qui donnent l'impression que le fœtus/embryon est un bébé entièrement formé** : La plupart des avortements ont lieu avant que la femme ne présente des signes extérieurs visibles de grossesse. Il n'est donc pas correct d'utiliser des images de gros ventres, en particulier celles qui excluent la femme de l'image à l'exception de sa "bosse". Les avortements ont également lieu des mois avant que le fœtus ne soit complètement formé. Ces images sont utilisées par les groupes anti-avortement pour falsifier la réalité dans l'espoir de culpabiliser les femmes et de les dissuader de prendre une décision qu'elles estiment nécessaire.

**Rapporter des histoires personnelles d'avortement**

**PUBLIEZ les témoignages personnels de femmes qui souhaitent partager leur histoire** afin que d'autres puissent savoir qu'elles ne sont pas seules. Ne révélez leur nom et leurs coordonnées personnelles que si elles se sentent en sécurité. Lorsque l'avortement est limité par la loi, il peut être préférable qu'elles restent totalement anonymes. Ne considérez pas les histoires personnelles comme représentatives de l'expérience de toutes les femmes.

**AFFIRMEZ que l'avortement est un choix légitime** et que la décision des femmes est rationnelle et fondée sur ce qu'elles pensent être le mieux pour leur vie, celle de leur partenaire, et celles de leurs enfants et de leur famille, et sur les raisons pour lesquelles la grossesse n'est pas désirée. La grande majorité des femmes sont soulagées après un avortement parce que celui-ci leur a rendu leur propre vie.

**Autres lectures**

Pour des conseils plus approfondis sur la communication autour de l'avortement, consultez « Comment parler de l'avortement : Un guide pour une communication basée sur les droits » :

[http://www.ippf.org/ resource/how-talk-about-abortion-guide-rights- based-messaging](file:////Users/macbook/Nextcloud/Medfeminiswiya/French%20Menu/Exploration/Dossiers/Dossier_Juillet_Août/Autres%20lectures%20Pour%20des%20conseils%20plus%20approfondis%20sur%20la%20messagerie%20de%20l'avortement,%20consultez%20:%20Comment%20parler%20de%20l'avortement%20:%20Un%20guide%20pour%20un%20message%20basé%20sur%20les%20droits%20http:/www.ippf.org/%20resource/how-talk-about-abortion-guide-rights-%20based-messaging%20Pour%20plus%20d'informations%20sur%20la%20façon%20d'écrire%20sur%20l'avortement%20en%20tant%20que%20journaliste,%20consultez%20le%20site%20:%20Campagne%20internationale%20pour%20le%20droit%20des%20femmes%20à%20l'avortement%20:%20www.safeabortionwomensright.org/press-room)

Pour plus d'informations sur la façon d'écrire sur l'avortement en tant que journaliste, consultez le site « Campagne internationale pour le droit des femmes à l'avortement » : [www.safeabortionwomensright.org/press-room](file:////Users/macbook/Nextcloud/Medfeminiswiya/French%20Menu/Exploration/Dossiers/Dossier_Juillet_Août/Autres%20lectures%20Pour%20des%20conseils%20plus%20approfondis%20sur%20la%20messagerie%20de%20l'avortement,%20consultez%20:%20Comment%20parler%20de%20l'avortement%20:%20Un%20guide%20pour%20un%20message%20basé%20sur%20les%20droits%20http:/www.ippf.org/%20resource/how-talk-about-abortion-guide-rights-%20based-messaging%20Pour%20plus%20d'informations%20sur%20la%20façon%20d'écrire%20sur%20l'avortement%20en%20tant%20que%20journaliste,%20consultez%20le%20site%20:%20Campagne%20internationale%20pour%20le%20droit%20des%20femmes%20à%20l'avortement%20:%20www.safeabortionwomensright.org/press-room)

Notes :

1. www.safeabortionwomensright.org

2. www.ippf.org

3. OMS (2017) " Prévention de l'avortement à risque - Fiche d'information " www.who.int/mediacentre/factsheets/fs388/en.

4. PRB (2011) "Faits et chiffres sur l'avortement" www.prb.org/pdf11/abortion-facts-and-figures-2011.pdf

5. OMS (2017) " Prévenir les avortements à risque - Fiche d'information " www.who.int/mediacentre/factsheets/fs388/en

6. American Psychological Association, Task Force on Mental Health and Abortion (2008) "Report of the Task Force on Mental Health and Abortion" www.apa.org/pi/women/programs/abortion/executive-summary.pdf.

7. Henry P David (octobre 1992) "Born Unwanted : Long-Term

Developmental Effects of Denied Abortion" www.onlinelibrary.wiley.com/ doi/10.1111/j.1540-4560.1992.tb00902.x/abstract

8. Institut Guttmacher (2016) "Les lois restrictives n'empêchent pas les femmes de se faire avorter" www.guttmacher.org/infographic/2016/restrictive-laws-do- not-stop-women-having-abortions.

9. OMS et Guttmacher Institute (2017) "Classification mondiale, régionale et sous-régionale des avortements par sécurité, 2010-14 : estimations d'un modèle hiérarchique bayésien" www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140- 6736(17)31794-4/fulltext.

10. Institut Guttmacher (2012) " Rendre les services d'avortement accessibles dans le sillage des réformes juridiques : A Framework and Six Case Studies " www.guttmacher. org/sites/default/files/report\_pdf/abortion-services-laws\_0.pdf.

11. Marge Berer (2002) "Making Abortions Safe : A Matter of Good Public Health Policy and Practice" www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1016/S0968- 8080%2802%2900021-

12. Education For Choice (2011) Why does EFC recommend against inviting anti- abortion speakers into schools? www.educationforchoice.blogspot.co.uk/2011/02/ why-does-efc-recommend-against-inviting.html